

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville et de l'aménagement du territoire

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE



AVIS de consultation n° 20/2025 du 16/10/2025

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire lance une consultation relative à « l'Acquisition, installation et configuration de deux (02) firewalls au DataCenter secondaire sis à L'OPGI de Djelfa ».

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer la fiche technique auprès du siège du MHUVAT (Quartier diplomatique Delly Brahim, Alger) au niveau de la Sous-Direction des Marchés (Tour A2, 13eme étages)

Les offres doivent être présentées sous pli fermé et anonyme, en deux (02) exemplaires, comportant la mention :

Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville et de l'Aménagement du Territoire
Direction de l'administration générale
« Consultation n° 20/2025 »
« L'acquisition, installation et configuration de deux (02) firewalls au
DataCenter secondaire sis à L'OPGI de Djelfa »
« A ne pas ouvrir uniquement par la commission
d'ouverture et évaluation des offres »

Les offres contenant ce qui suit :

1- L'offre technique doit contenir :

- La fiche technique signée et paraphée par le soumissionnaire ;
- Lettre d'engagement du délai de garantie ;
- Lettre d'engagement du délai de livraison
- Le dossier administratif du soumissionnaire :
 - Registre de commerce ;
 - Les pouvoirs de signature, le cas échéant ;
 - Relevé d'identité bancaire ;
 - Les documents fiscaux et parafiscaux, ainsi que les mis à jour.

2- L'offre financière doit contenir :

- Les bordereaux des prix unitaires en HT, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire ;
- Le devis quantitatif et estimatif, en HT et TTC, daté, signé et cacheté par le soumissionnaire.

Les offres doivent être déposées le **23/10/2025**, correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h heures, à l'adresse ci-dessus indiquée.